

N° 131

**PROJET DE LOI
ORGANIQUE**

adopté

le 9 juin 1983

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

**PROJET DE LOI
ORGANIQUE**

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*relatif aux candidats admis au premier concours d'accès
à l'Ecole nationale de la magistrature (session 1976).*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet
de loi organique dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 328 et 357 (1982-1983).

Article unique.

Ont la qualité d'auditeurs de justice à la date du 24 janvier 1977, les personnes ayant figuré sur la liste des candidats déclarés admis à la suite des épreuves du premier concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature (session 1976).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 9 juin 1983.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.